



COMITÉ DES COMPÉTITIONS

Exemption aux critères d'admissibilité des jeunes joueurs

Les jeunes joueurs qui ne sont pas admissibles à compétitionner en vertu du Règlement 8.2.2 peuvent soumettre une demande d'exemption au panel d'admissibilité de Canada Soccer par l'intermédiaire de leur association provinciale. Le panel d'admissibilité de Canada Soccer peut, en s'appuyant sur les critères énumérés ci-après, octroyer le droit de participer aux championnats nationaux à des joueurs précédemment non admissibles. Toutes les décisions prises par le panel d'admissibilité de Canada Soccer sont définitives, exécutoires et sans appel.

- 1) Les joueurs doivent vivre au Canada légalement.
- 2) Les joueurs doivent avoir immigré au Canada pour des raisons autres que pour jouer au soccer.
- 3) Les joueurs âgés de **10ⁱ** ans ou plus doivent avoir obtenu leur certificat de transfert international de leur pays d'origine en vertu du *Règlement du statut et du transfert des joueurs de la FIFA* et doivent être inscrits auprès de leur association provinciale. Veuillez vous référer aux renseignements relatifs aux certificats de transfert internationaux présentés sur le site Web de Canada Soccer à www.canadasoccer.com.
- 4) Les joueurs de **9** ans et moins n'ont pas besoin d'un certificat de transfert international. Une copie d'un document officiel (p. ex., relevé de notes, dossier médical, etc.) est toutefois requise afin de prouver que le joueur est arrivé au Canada avant l'âge de 10 ans.
- 5) Les joueurs qui vivent au Canada en vertu d'un visa d'étudiant ne sont pas admissibles.
- 6) La date limite pour soumettre la demande est le 31 juillet de l'année en cours.
- 7) Les exemptions doivent être demandées pour une année.

ⁱ À compter du 1^{er} mars 2015, la FIFA a revu l'exigence relative à l'âge pour les joueurs qui ont besoin d'un certificat de transfert international pour s'inscrire et a fait passer l'âge d'admissibilité de 12 ans à 10 ans.